



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



P.V. DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE PROVINCIALE DU 13 MAI 2015

1. Vérification des mandats et établissement du nombre de votants

Au total des voix, sont possibles: 111 voix administratives et 493 voix sportives (messieurs: 278).
Club en défaut de trésorerie: BBW336 CTT BLOCRY- Pas de club absent.

Le nombre de voix administratives devient donc : 109

Le nombre de voix sportives devient donc: 486

Le nombre de voix sportives messieurs devient donc: 274

137 voix minimum seront nécessaires pour les votes sportifs «messieurs».

2. Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2014

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans remarque.

3. Allocution du président

Jean-Michel remercie notre hôte l'A.E.C TT. Il remercie son comité pour le travail accompli durant cette saison et excuse Mr. R. DENIS.

Ensuite, il interpelle l'assemblée en précisant que les membres du CP méritent plus de respect et insiste sur le fait que nous sommes tous des bénévoles et non pas des salariés. Les critiques sont toujours faciles, partent en tous sens surtout sur les réseaux sociaux et il propose à ceux qui le souhaitent de prendre notre place à la première occasion. Un constat amer de démotivation passagère est fait, tout en confirmant que la passion qui nous anime est toujours bien présente. Il souligne que cette fin de saison sera l'occasion de tester le nouveau programme informatique concernant les classements, commun aux deux ailes.

4. Rapport de la secrétaire

Nathalie passe en revue différents points intervenus lors de cette saison:

- Les résultats: REP Nivelles termine avec 5 équipes championnes, Amical Ping Defré avec 3, la montée de l'Alpa en Super et la victoire du Logis à la coupe de l'AF et à la coupe de Belgique.
- Le TF des Champions à l'AF ayant été supprimé, le CP a donc décidé de supprimer celui-ci aussi au niveau de la province (vu le peu d'intérêt remarqué depuis quelques années). Cette mesure a permis de réduire le nombre de jours pour les matchs de barrages et le nombre de tables nécessaires.
- Les réactivations : les listes sont disponibles et seront réactualisées le 01/07 avec les transferts entrants/sortants.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be

- L'utilisation de la balle en plastique sera OBLIGATOIRE dès le 01/07/2015 (voir bon de réduction dans votre farde).
- L'annuaire en ligne devra être complété pour le 06/09/2015.
- La présence d'un DEA (défibrillateur) est obligatoire, tous les clubs sportifs doivent en disposer et sont appelés à vérifier que leurs installations en sont pourvues faute de quoi les dossiers de demandes de subsides seront refusés systématiquement par l'ADEPS. Une enquête sera lancée par l'AF et il est demandé aux clubs d'y répondre rapidement.
- Le calendrier sportif 2015-2016 n'est toujours pas définitif, suite à l'attente d'obtenir une date pour l'Open de Belgique Juniors et Cadets (avancer la semaine 20, déplacer le top 12?).

Nathalie termine son rapport par un «ras-le-bol», pour mémoire...

5. Rapport du trésorier

La situation budgétaire arrêtée au 04/05/2015 a été envoyée à tous les secrétaires de clubs. Le bilan de même que le budget seront présentés à l'Assemblée Sportive de septembre.

Pour mémoire: volontariat 1.308,38€/an (soit 32,71€/J) et 2.000kms à 0,3456€/km.

6. Rapport des commissions

Commission des jeunes

Denis GODFRIN:

- Les entraînements provinciaux ont repris sous la houlette de B. Godichal et J. Haulotte.
- L'équipe du BBW termine 4^{ème} (et première équipe Belge) aux internationaux de Liège, espérons un aussi bon résultat lors des internationaux d'Hasselt.
- Les sous-centres (4) pour les poussins semblent donner satisfaction. Pour rappel, il s'agit d'une collaboration entre les clubs et la province, celle-ci intervenant avec un subside partiel.
- Lors de son séminaire, le CP se penchera sur la continuité des actions entreprises au cours de cette saison et sur la politique provinciale en matière de formation des jeunes.

Commission d'arbitrage

Philippe HERALY:

- Suite au départ de G. FLAMAND de son poste de secrétaire au 28 mai, deux candidatures sont parvenues à savoir Alain NUTTIN et Didier TOURNEUR, vote en AG.
- Philippe remercie Didier TOURNEUR pour son implication au niveau de la formation des nouveaux arbitres qui est excellente. Une jeune fille de 15 ans est d'ailleurs venue étoffer le staff arbitral. Comme quoi la vocation n'attend pas le nombre des années.
- Le maintien de la règle d'obligation d'avoir un arbitre lorsqu'un club atteint 50 affiliés sera débattue lors du prochain séminaire, les clubs seront avertis dès que la décision sera prise.
- Philippe souhaiterait que l'accueil des arbitres soit meilleur au sein des clubs.

Commission des vétérans

Philippe HERALY:

- Philippe met à l'honneur les clubs champions de Belgique interclubs.
- Au niveau de l'interclubs, le nombre d'équipes est en constante évolution: 82 au lieu de 78 la saison dernière.
- Rappel de l'interclubs vétérans par catégories d'âges pour lequel une meilleure publicité devra être faite.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be

Commission de classements

Denis GODFRIN

- Abandon du Simclass pour la «méthode VTTL», ce qui permettra une uniformisation entre les classements VTTL et AF. 850 fiches jeunes ont été revues par la commission et 150 ont été modifiées ainsi que 100 fiches messieurs et dames.
- Pour rappel, les réclamations des séries B doivent parvenir auprès de l'AF.
- Quelques soucis à améliorer: le problème des classements équivalence Dames/Messieurs, le problème des doubles appartenances, les résultats manquants, la publication avant la date butoir...

Commission de calendrier

Sacha PAULIS

- Les clubs devront faire un choix soit entre le «groupage» des équipes ou le choix des jours en déplacement.

7. Interpellations

1. Demandes introduites par GREMLINS:

Interpellation 1: Fixer un délai de 3 mois lors d'un changement dans les Règlements Sportifs. Avec obligation d'afficher clairement sur les sites cette modification. Si ce délai n'est pas respecté le changement est considéré comme non applicable.

Position du CP:

Les R.S. et les délais sont déjà clairs concernant une proposition de modification aux R.S. Ces propositions de modifications aux R.S. doivent être votées en A.G.S. par les Provinces et ensuite par l'AG de l'AF, soit directement par l'AG de l'AF. Les procédures sont inscrites dans les RS.

Art 108bis – §1er Seul un comité provincial ou le conseil d'administration peut introduire une proposition de modification aux R.O.I, Statuts et/ou aux règlements sportifs de l'ASBL Aile Francophone de la FRBTT. Toutes les propositions, accompagnées d'un exposé des motifs, doivent être cosignées par le président et/ou le Secrétaire de l'instance compétente et un deuxième membre de cette même instance. Ces propositions signées sont ensuite transmises au Secrétaire Général de l'Asbl Aile Francophone de la FRBTT au plus tard 56 jours calendrier avant la date de l'Assemblée générale statutaire du mois de mars. Après avoir été traitées par la cellule des règlements, l'ensemble des propositions seront communiquées aux secrétaires provinciaux afin d'être examinées et de donner la possibilité de faire parvenir les éventuels amendements au secrétaire général de l'ASBL au plus tard 28 jours calendrier avant la tenue de la future assemblée générale statutaire; ces amendements pourront intervenir sur et seulement sur les propositions initiales.

Les modifications approuvées entreront en vigueur au 1^{er} juillet de la saison sportive suivante.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be

Interpellation 2: Supprimer l'article 229 §6 de la réglementation des tours finals du BBW

§6 – Si un ou plusieurs joueurs, en ordre utile pour être aligné(s) dans une équipe spécifique, ne participe(nt) pas à une rencontre de tour final dans cette équipe, le club ne peut le ou les aligner dans une autre équipe participant au tour final.

Position du CP:

Il ne s'agit en aucun cas d'un nouveau règlement juste d'une «explication» supplémentaire de l'Art. 229 § 4 qui dit ceci: §4 Si un ou plusieurs joueurs en ordre utile pour être aligné(s) **ne participe(nt) pas** à une rencontre de tour final, le club ne peut le ou les remplacer que par n'importe quel autre joueur dont l'indice de référence n'est pas plus petit que celui du joueur à remplacer.

Vu que cette saison tous les matches de barrages se déroulent en même temps, il nous semble évident que si un joueur n'est pas libre pour jouer dans son équipe titulaire, il n'est pas libre non plus pour jouer dans une autre équipe. Les saisons précédentes, les TF avaient lieu sur des journées différentes et donc un joueur pouvait très bien être libre le vendredi mais pas le samedi. Nous constatons que l'interpellation est faite pour permettre à nouveau des chipotages, ce qui justement veut être évité.

Le calendrier est connu depuis fin août 2014, la publication de la précision réglementaire a été faite en décembre 2014 sur le site de la Province, soit plus de 4 mois avant le déroulement des tours finals et c'est évidemment au moment où certains clubs doivent composer leurs équipes qu'ils se rendent compte qu'ils ne pourront pas le faire comme ils le veulent. Il nous semble que de la rigueur est obligatoire dans le chef des dirigeants de clubs, comme elle l'est demandée aux dirigeants provinciaux !

S'ensuit un échange de points de vue constructif entre tous les représentants des clubs et le CP.

La majorité de l'assemblée s'est exprimée pour un système simple ne permettant qu'aux 6 joueurs les plus fréquents de participer aux TF, moyennant cet amendement, le texte sera adapté pour la saison prochaine.

L'assemblée demande aussi des explications quant à la disqualification de certaines équipes en TF. Pour rappel, les clubs doivent faire attention aux membres qui s'affilient sans inscription en Belgique ou sans permis de séjour.

2. Demandes introduites par le CPBBW:

Interpellation 3: Mettre en place des équipes de 3 joueurs en Divisions 6

Motivation du CPBBW:

Avantages:

- Augmenter le nombre d'équipes
- Favoriser la création de nouvelles équipes (plus facile de trouver 3 joueurs que 4)
- Permettre aux nouveaux affiliés de prendre part à la compétition
- Terminer plus tôt lors des soirées d'interclubs
- Réduction financière de ¾ pour l'inscription

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be

Inconvénients:

- Trouver plus de place
- Trouver plus de chauffeurs

Vote sur cette proposition: Voix Sportives Messieurs

Résultat du vote (voix sportives messieurs) sur 274 voix possibles :

OUI	NON	ABSTENTION
103	169	2

Cette proposition est donc **rejetée**.

Interpellation 4: Refonte de l'Interclubs Dames Provincial

Le CP a pris la décision de réformer l'Interclubs Dames dès la saison prochaine, sur les bases décrites ci-après:

- Saison 2015/2016: Toutes les dames NC à D4 devront être «alignées» en dames pour pouvoir jouer en messieurs
- Saison 2016/2017: les précédentes + toutes les dames D2 à C6
- Saison 2017/2018: les précédentes + toutes les dames C4 à C0
- Saison 2018/2019: les précédentes + toutes les dames B
- Par le terme «alignées» on entend: avoir son nom indiqué sur une feuille de match / jouer effectivement / entrer dans la composition d'une équipe Bye ou Forfait
- En cas non de participation à l'interclubs dames mais de participation à l'interclubs messieurs la même semaine, les résultats «messieurs» de la joueuse seront annulés

Motivation du CPBBW:

Mesure prise afin de redynamiser l'interclubs. Depuis quelques saisons, l'interclubs dames se réduit de plus en plus au sein de notre province, à terme celui-ci disparaîtra. Avec cette mesure, le CPBBW pense que si les dames rejouent en dames il y aura à nouveau un intérêt croissant pour cette compétition. Actuellement, à force de jouer tout le temps contre les mêmes personnes ce n'est plus motivant pour personne.

S'ensuit un échange de vues très constructif entre le CP et les représentants des clubs, pas seulement ceux qui sont concernés par les équipes Dames mais tous participent à la discussion.

Il ressort des échanges que les clubs n'ayant pas beaucoup de dames se verraient fortement pénalisés par la mise en place de cette réforme en l'état.

Un amendement à la réforme est donc proposé et consiste dans le fait que cette mesure ne devrait s'appliquer qu'aux clubs ayant 4 dames et plus, ce qui permettrait de les préserver et de ne pas les obliger après X saisons de se trouver un autre club qui inscrit des équipes dames en interclubs si elles veulent continuer à jouer.

Après discussion avec des dirigeants de clubs, le CP décide d'appliquer un amendement additionnel à cette mesure: ***tous les clubs ayant des dames pourront inscrire 4 dames sur la liste de force messieurs et celles-ci ne seront pas tenues de jouer en dames, le nom de ces dames devra être communiqué au secrétariat provincial pour le 15/09 de la saison en cours et la liste de ces 4 dames ne pourra pas être modifiée.***

L'interclubs dames 2015-2016 sera organisé en conséquence (proposition + amendement).

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be

8. **Propositions éventuelles de modifications aux statuts et R.O.I. de l'Aile Francophone**

Néant.

9. **Débats éventuels**

Présentation de la ligue Handi Sport.

Remise des coupes à nos champions: Vétérans, Logis

Remise de prix spéciaux:

Le ROYAL 1865 reçoit un trophée à l'occasion de son 150^{ème} anniversaire.

Le ROYAL SET JET FLEUR BLEUE reçoit un trophée à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire.

10. **Clôture par le président**

Le président clôture la séance en souhaitant à chacun d'excellentes vacances et nous invite à prendre le verre de l'amitié.

RDV le 11/09/2015 pour l'A.G. Sportive.

Nathalie ALEXANDER
Secrétaire provinciale

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be